



ID locataire :

Date de réception :

Demande de Mutation / Transfert

A remplir par le Foyer Schaerbeekois

Mutation Transfert

Date d'occupation du logement actuel : +2 ans -2 ans

Logement actuel – nombre de chambres : chambres

Logement demandé (cfr composition de ménage) : chambres

Demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone / GSM :

AUTRES RENSEIGNEMENTS QUE LE DEMANDEUR SOUHAITE FOURNIR (FACULTATIF)

Au besoin, l'aide d'un Assistant social peut-être apportée.

BESOINS SPECIFIQUES DU MENAGE EN MATIERE DE LOGEMENT

Date et signature du demandeur :

Date et signature pour le Foyer Schaerbeekois :

EN PRATIQUE

Quelle est la différence entre une mutation et un transfert ?

Mutation

Votre logement ne correspond plus à votre composition de ménage (trop petit ou trop grand), la demande de mutation est la demande d'un logement dont le nombre de chambres correspond à votre composition de ménage, c'est-à-dire un logement adapté.

La législation sur les mutations prévoit que deux enfants de même sexe restent dans la même chambre jusqu'à l'âge de 15 ans et deux enfants de sexe opposé (garçon-fille), jusqu'à 12 ans.

L'attribution d'un logement au Foyer Schaerbeekois se fait dans l'ordre suivant :

- Les personnes concernées par la rénovation lourde de leur immeuble ;
- Les personnes qui ont minimum deux chambres en trop ;
- Les demandes de mutation chronologiques.

Transfert

Votre logement est adapté à votre composition de ménage, mais ne convient plus à cause d'un problème d'accessibilité justifié par le certificat médical d'un spécialiste (incapacité à monter ou descendre des escaliers, chaise roulante, béquille, rollator). La demande de transfert est la demande d'un logement convenant à votre situation mais dont le nombre de chambres est identique.

Le FSH se réserve le droit d'analyser et de refuser ou d'accepter les demandes de transferts, conformément à sa politique d'attribution.

Comment introduire une demande de mutation/transfert ?

2 conditions doivent être remplies :

- Occuper votre logement depuis 2 ans au minimum.
- Avoir respecté toutes vos obligations vis-à-vis de la société (paiement du loyer, des charges, entretien du logement occupé, etc.).

Dans ce cas, vous pouvez rentrer le présent formulaire de demande de mutation, vous serez inscrit sur la liste d'attente qui est classée par nombre des chambres nécessaires. Lorsque vous serez en tête de liste un logement vous sera proposé.

Bon à savoir :

- Les demandes sont plus nombreuses que les logements disponibles. Les délais d'attente sont donc importants particulièrement pour les grands logements.
- La demande d'un logement adapté vous permet également de réduire votre loyer à 20, 22 ou 24% des revenus du ménage si ce n'était pas déjà le cas.
- La prise d'effet d'une demande de mutation ou de transfert se fait le 1^{er} jour du 2^{ème} mois de la date de la réception de la demande.
- Toutes les attributions de logement sont contrôlées par le délégué social de la SLRB.